

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° CC-9-09-19

Le 24 septembre 2019 à 18h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération, dûment convoqué par lettres individuelles, en date du 18 septembre 2019, s'est réuni en session Ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PETRIGNY, dans la salle MORUCCI - Salle de l'Etoile - GREOUX LES BAINS, dont les portes étaient restées ouvertes au public.

Présents :

Madame Dominique ALUNNO, Monsieur Pascal ANTIQ, Monsieur Gérard AURRIC, Madame Michèle BARRIERES, Madame Michèle BEGNIS, Monsieur Francis BERARD, Monsieur Christophe BIANCHI, Monsieur Pierre BONNAFOUX, Monsieur Jean-Claude CASTEL, Monsieur Christian CHENEZ, Madame Michèle COTTRET, Monsieur Jean-Denis DAUMAS, Monsieur Jérôme DUBOIS, Monsieur Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL, Monsieur Serge FAUDRIN, Madame Béatrice GARCIA, Monsieur François GRECO, Madame Pierrette GREGOIRE, Monsieur Armel LE HEN, Madame Agnès LHUGUET, Monsieur Gérard MANTEAU, Monsieur Bruno MARTIN, Monsieur Gilles MEGIS, Monsieur André MILLE, Madame Marie-Christine MOSCONI, Madame Valérie PEISSON, Monsieur Jean-Christophe PETRIGNY, Madame Christiane PHILIBERT-BREZUN, Monsieur Jean-Luc QUEIRAS, Monsieur Eric SAUVAIRE, Madame Chrystel TOUSSAINT, Monsieur Guy VEYS, Monsieur Michel VITTENET, Monsieur Jean-Luc ZERBONE.

Absents représentés :

Monsieur Paul AUDAN donne pouvoir à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Jacques BRES donne pouvoir à Madame Valérie PEISSON, Madame Stéphanie BROCHUS donne pouvoir à Monsieur Eric SAUVAIRE, Monsieur Claude CHEILAN donne pouvoir à Madame Christiane PHILIBERT-BREZUN, Monsieur Jérôme CICILE donne pouvoir à Monsieur Gilles MEGIS, Madame Delphine DELFINO donne pouvoir à Monsieur Gérard AURRIC, Monsieur Bernard DIGUET donne pouvoir à Madame Dominique ALUNNO, Monsieur Pierre FISCHER donne pouvoir à Monsieur François GRECO, Monsieur Henri GARCIA donne pouvoir à Monsieur Jérôme DUBOIS, Madame Simone JAYNE BROCHERY donne pouvoir à Monsieur Jean-Denis DAUMAS, Madame Emmanuelle PRADALIER donne pouvoir à Monsieur Bruno MARTIN, Monsieur Denis ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Armel LE HEN, Madame Brigitte WEISS donne pouvoir à Madame Michèle BARRIERES.

Absents excusés :

Madame Ghislaine AUBERT, Monsieur Daniel BLANC, Monsieur Jean-Albert BONDIL, Monsieur Jean-Charles BORGHINI, Madame Martine CARRIOL, Madame Sylviane CHAUMONT, Monsieur Michel D'ANGELO, Monsieur Grégory DENIZE, Monsieur Jacques ESPITALIER, Monsieur Bernard JEANMET-PERALTA, Monsieur Dominique JOUBERT, Madame Liliane LCONTE, Madame Régine MANFREDI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Denis DAUMAS

Le quorum est atteint.

**CC-9-09-19 - RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) imposant par son article L.2224-5, la réalisation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif,

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et la délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif joint
- **DECIDER** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDER** de mettre en ligne le rapport et la délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDER** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Le 1er Vice-Président, J.C. PETRIGNY



RAPPORT ANNUEL

sur le PRIX et la QUALITE
du SERVICE PUBLIC de
L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

Exercice 2018

SOMMAIRE

PARTIE 1 - PRESENTATION GENERALE ET CARACTERISTIQUES DU SERVICE.....	3
1.1 ORGANISATION DU SERVICE	3
1.2 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (D201.0)	4
1.3 NOMBRE D'ABONNES.....	4
1.4 AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT	5
1.5 ZONAGE D'ASSAINISSEMENT.....	5
1.6 LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE.....	5
1.7 OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	6
PARTIE 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCES	7
2.1 TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	7
2.2 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL.....	7
2.3 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	8
2.4 TAUX MOYENS DE RENOUVELLEMENT DE COLLECTE.....	9
2.5 TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION	9
2.6 POINTS NOIRS DU RESEAU DE COLLECTE	11
2.7 CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION	11
PARTIE 3 - TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET INDICATEURS FINANCIERS	13
3.1 MODALITES DE TARIFICATION	13
3.2 PRIX TTC DU SERVICE AU M ³ POUR 120 M ³	13
3.3 RECETTES D'EXPLOITATION 2018	14
3.4 MONTANTS FINANCIERS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	15
3.5 ETAT DE LA DETTE DU SERVICE ET DUREE D'EXTINCTION.....	15
3.6 AMORTISSEMENTS	16
3.7 TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE.....	16
3.8 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE	16
3.9 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	17
PARTIE 4 - QUALITE DU SERVICE A L'USAGER.....	18
4.1 TAUX DE DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS.....	18
4.2 RECLAMATIONS.....	18
PARTIE 5 - TRAVAUX, PROJETS ET PROGRAMMES PLURIANNUELS	19
RECAPITULATIF DES INDICATEURS	20
TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	21

PARTIE 1 - PRESENTATION GENERALE ET CARACTERISTIQUES DU SERVICE

Durance Lubéron Verdon Agglomération (DLVA) a été créée le 1er janvier 2013, elle est la fusion de trois EPCI et du rattachement de deux communes isolées, l'assainissement collectif est une de ses compétences.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération DLVA regroupe 25 communes, sur un territoire de 846 km² où vivent 63 138 habitants permanents.

1.1 Organisation du service

Les compétences du service sont la collecte, le transport, le traitement des eaux usées, le contrôle des raccordements, l'élimination des boues produites.

Il est exploité, soit en régie communautaire à autonomie financière, soit en délégation de service public (affermage) :

COMMUNE	En régie	Délégation et nom du délégataire	Date début de contrat	Date de fin de contrat
ALLEMAGNE EN PROVENCE	X			
BRUNET	X			
CORBIERES	X			
ENTREVENNES	X			
ESPARRON DE VERDON	X			
GREOUX LES BAINS		SEERC	13/07/2010	31/12/2018
LA BRILLANNE	X			
LE CASTELLET	X			
MANOSQUE		SAUR	01/01/2006	31/12/2018
MONTAGNAC-MONTPEZAT	X			
MONTFURON	X			
ORAISON	X			
PIERREVERT	X			
PUIMICHEL	X			
PUIMOISSON	X			
QUINSON	X			
RIEZ	X			
ROUMOULES	X			
SAINT-LAURENT-DU-VERDON	X			
SAINT-MAIME	X			
SAINT MARTIN DE BROME	X			
SAINTE-TULLE	X			
VALENSOLE		SAUR	01/01/2012	31/12/2023
VILLENEUVE	X			
VINON SUR VERDON		SEERC	01/02/2012	31/01/2032
VOLX	X			

La CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) est existante, le règlement de service actuellement applicable pour la régie a été approuvé en Conseil Communautaire du 11 juin 2013.

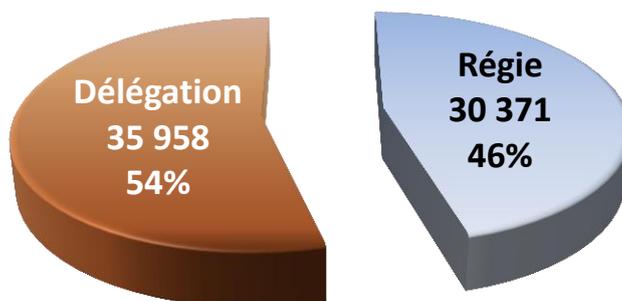
1.2 Estimation du nombre d'habitants desservis (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

A fin 2018, le nombre d'habitants desservis est de **66 329** (65 357 en 2017) décomposés en :

- 57 111 habitants permanents,
- 9 218 habitants saisonniers.

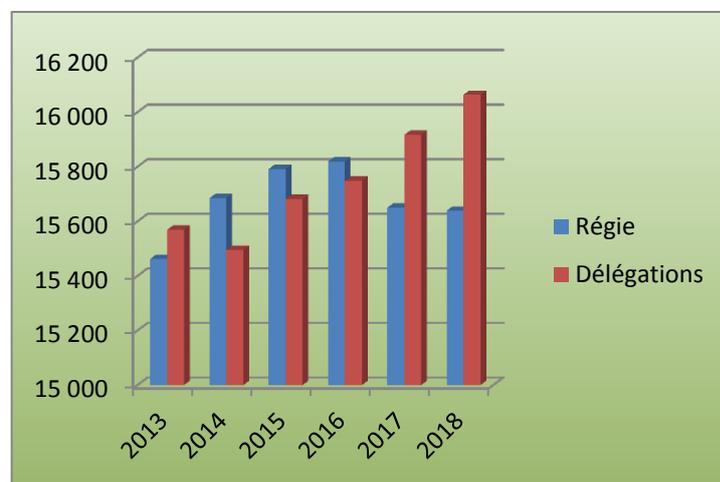
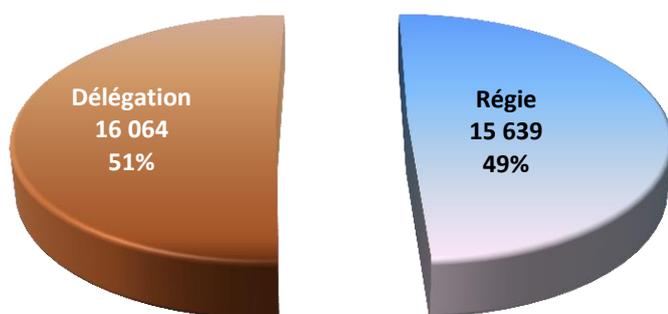
En fonction du mode de gestion :



Le tableau de détail par commune figure en annexe n° 1.

1.3 Nombre d'abonnés

Le service gère **31 703** abonnés (31 567 en 2017), la répartition en fonction du mode de gestion et l'évolution sont les suivantes :



Le tableau de détail par commune figure en annexe n° 2.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,09** habitants / abonné au 31/12/2018, cohérent au ratio analogue de l'eau potable.

Ce ratio est très variable d'une commune à l'autre, l'annexe n° 3 présente le détail. Par contre, à nombre égal d'abonnés par type de mode de gestion, l'écart entre les deux ratios est significatif en fonction du mode gestion :

- 1,94 en régie,
- 2,24 en délégation.

1.4 Autorisations de déversement

Conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique, les rejets non domestiques doivent faire l'objet d'un arrêté d'autorisation signé par la collectivité avant collecte au réseau public d'assainissement.

L'inventaire des rejets non domestiques amorcé en 2015 s'est poursuivi en 2018 :

- **45** abonnés non domestiques prioritaires sont recensés sur le territoire,
- **14** disposent d'un arrêté d'autorisation (9 à Manosque, 2 à Oraison, 3 à Villeneuve).

1.5 Zonage d'assainissement

Il doit être délimité, après enquête publique, un zonage distinguant à minima :

- les secteurs déjà desservis, ou qui doivent – à échéance non définie – être desservis par un réseau public,
- les secteurs où aucune desserte n'est projetée.

L'inventaire des zonages d'assainissement existants figure en annexe 4.

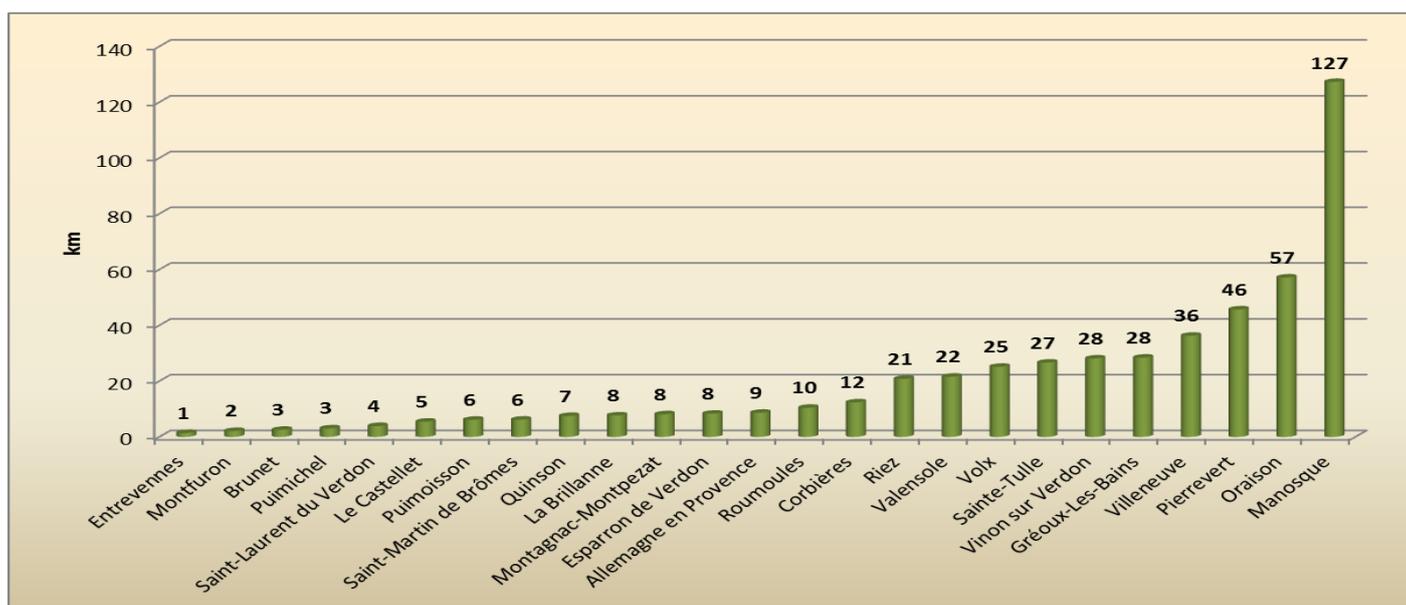
Trop incomplet, l'inventaire met en évidence des zonages dont l'actualisation s'avère nécessaire. Il conviendra dans un futur proche de remettre à jour, pour l'ensemble des communes un zonage (sauf pour les quelques plus récents).

1.6 Linéaire de réseaux de collecte

Le linéaire de réseau de collecte s'entend comme la longueur des canalisations (hors raccordements) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés jusqu'aux stations d'épuration.

Le linéaire du réseau de collecte (hors raccordements) du service public d'assainissement est de **510** kilomètres au 31/12/2018, décomposé en fonction des modes de gestion :

- 305 km en régie,
- 205 km en délégation.



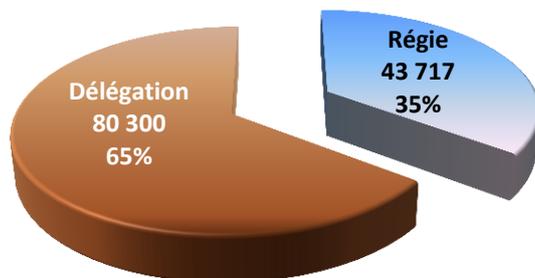
Le tableau de détail par commune figure en annexe n° 5.

1.7 Ouvrages d'épuration des eaux usées

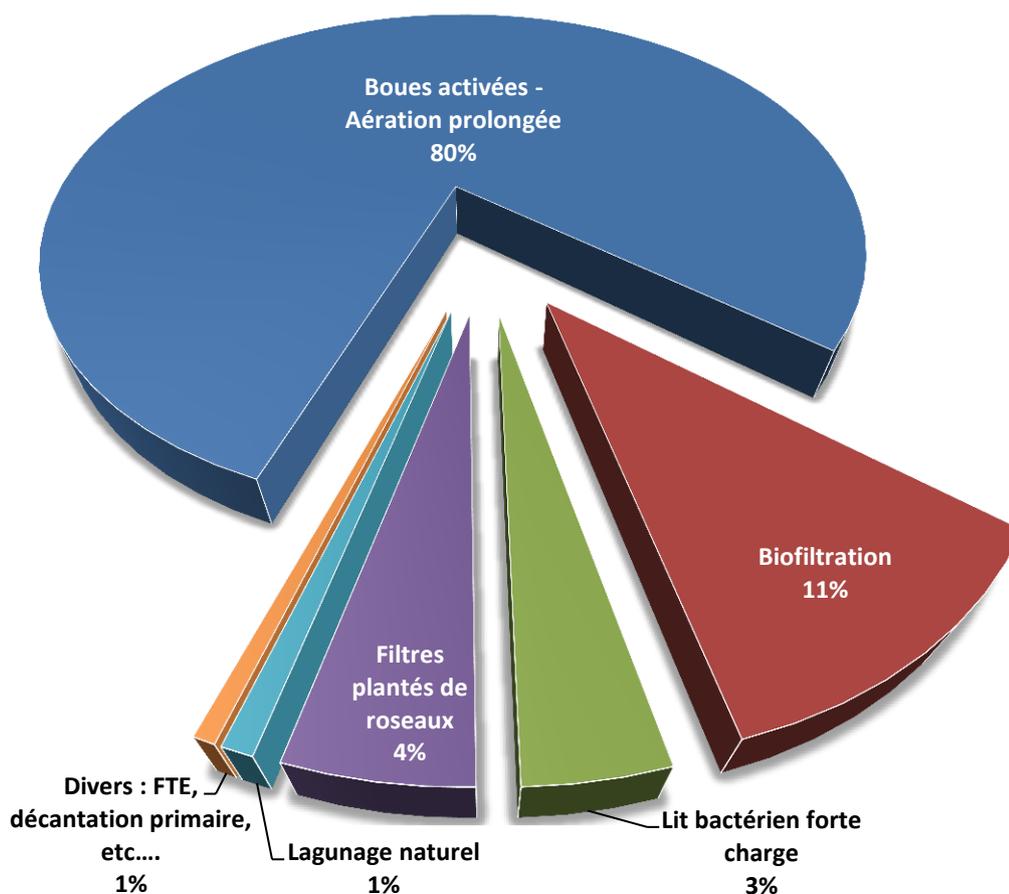
Au 31 décembre 2018, le service possède **30** stations d'épuration (STEP) qui assurent le traitement des eaux usées, suivant le mode de gestion :

- 24 en régie,
- 6 en délégation.

En fonction de la capacité en équivalents habitants, la répartition est la suivante :



Et suivant la technique d'épuration :



Le tableau de détail par commune figure en annexe n° 6.

PARTIE 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCES

2.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif

Cet indicateur se définit comme le rapport, au sein de chaque zone d'assainissement collectif, entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau – même s'ils n'y sont pas encore raccordés - et le nombre potentiel d'abonnés estimé dans les zones d'assainissement collectif du zonage d'assainissement :

$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis} \times 100}{\text{nombre d'abonnés potentiels}}$$

Il ne peut être calculé que si, la collectivité dispose d'un zonage d'assainissement, et le nombre potentiel d'abonnés est régulièrement réactualisé en liaison avec les services d'urbanisme.

Comme précisé à l'article 1.5 du présent rapport, l'inventaire des zonages est incomplet, ces derniers parfois anciens.

Il n'a toujours pas été possible pour cet exercice d'obtenir les données actualisées et nécessaires pour le calcul de l'indicateur.

P201.1 – Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)		<i>Rappel 2017</i>
Valeur 2018 consolidée DLVA	Non mesurable	<i>Non mesurable</i>
<i>Pour information, moyenne nationale 2017 (données Sispéa)</i>	<i>94,2%</i>	

2.2 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

Cet indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel sans traitement par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est.

- 20 : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs
- 10 : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel
- 20 : enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance
- 30 : mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/06/2007 relatif à la surveillance des ouvrages)

Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus :

- + 10 : rapport sur la surveillance des réseaux et STEP
- + 10 : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets

Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :

- + 10 : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total

Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :

- + 10 : Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage

Les données sont collectées sur un périmètre caractérisé par un même réseau de collecte, consolidé à l'échelle DLVA sur la base de la pollution collectée estimée en DBO₅ (demande biologique en oxygène à 5 jours).

L'inventaire et l'équipement des déversoirs d'orage sur le périmètre Régie s'est terminé, ce qui explique l'augmentation de l'indicateur (même si la valeur est encore basse).

P255.3 – Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (sur 120)

Valeur 2018 DLVA : **48.5**

Pour information, moyenne nationale 2017 (données Sispéa) 109

Le tableau de détail par réseau de collecte figure en annexe n° 7.



2.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Les modalités de calcul de cet indicateur ont évolué entre 2012 et 2013, dorénavant il rend compte de l'existence du descriptif détaillé des ouvrages défini par le décret du 27 janvier 2012 (linéaire par tronçon, diamètre, matériaux, date ou période de pose, etc...). L'indicateur doit être au minimum à 40 points pour considérer que le descriptif existe.

Les données sont collectées sur un périmètre caractérisé par la même mission de service et **un opérateur unique**. Aussi, l'indicateur est fourni individuellement pour la régie communautaire et chaque délégataire.

P202.2b – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte (sur 120 points)

Valeurs 2018 DLVA :

- Régie communautaire **19,4**

- Gréoux-Les-Bains (Seerc) **30,0**

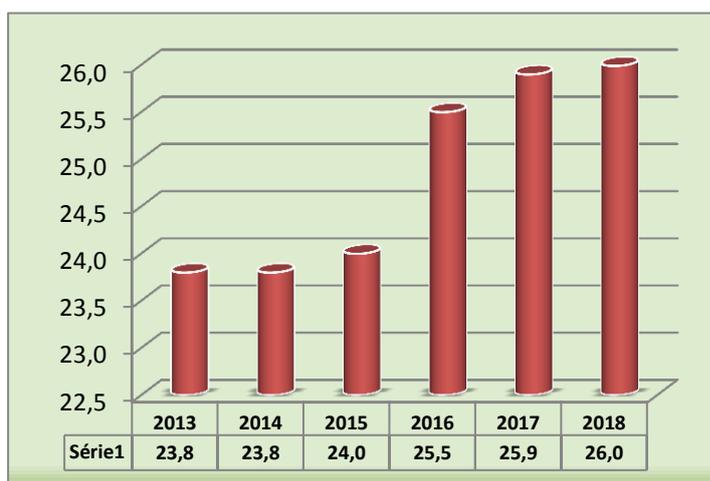
- Manosque (Saur) **30,0**

- Valensole (Saur) **90,0**

- Vinon sur Verdon (Seerc) **26,0**

Valeur 2018 consolidée DLVA (par le linéaire de réseau) 26.0

Pour information, moyenne nationale 2017 (données Sispéa) 53.5



Le tableau de détail par commune figure en annexe n° 8.

2.4 Taux moyens de renouvellement de collecte

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau de desserte renouvelé par la longueur du réseau de desserte. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements ni les extensions de réseau. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en kilomètres) :

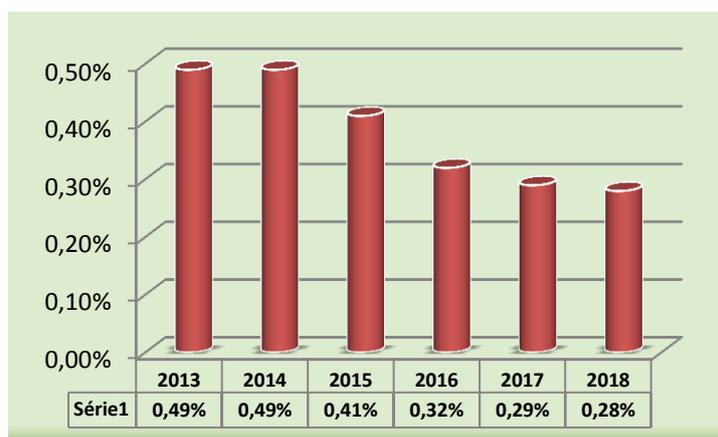
2014	2015	2016	2017	2018
1,140	2,511	1,607	0,408	1,541

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable se calcule comme suit :

$$\frac{L_{2012} + L_{2013} + L_{2014} + L_{2015} + L_{2016}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}} \times 100 \%$$

Les données sont collectées sur un périmètre caractérisé par la même mission de collecte et **un opérateur unique**. Aussi, l'indicateur est fourni individuellement pour la régie communautaire et chaque commune en délégation.

P253.2 – Taux de renouvellement des réseaux (%)	
Valeurs 2018 DLVA :	
- Régie communautaire	0,26%
- Gréoux-Les-Bains	0,26%
- Manosque	0,40%
- Valensole	0,28%
- Vinon sur Verdon	0,00%
Valeur 2018 consolidée DLVA	0,28%
<i>Pour information, moyenne nationale 2017 (données Sispéa)</i>	<i>0,21%</i>



Le tableau de détails par commune figure en annexe n° 9.

2.5 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

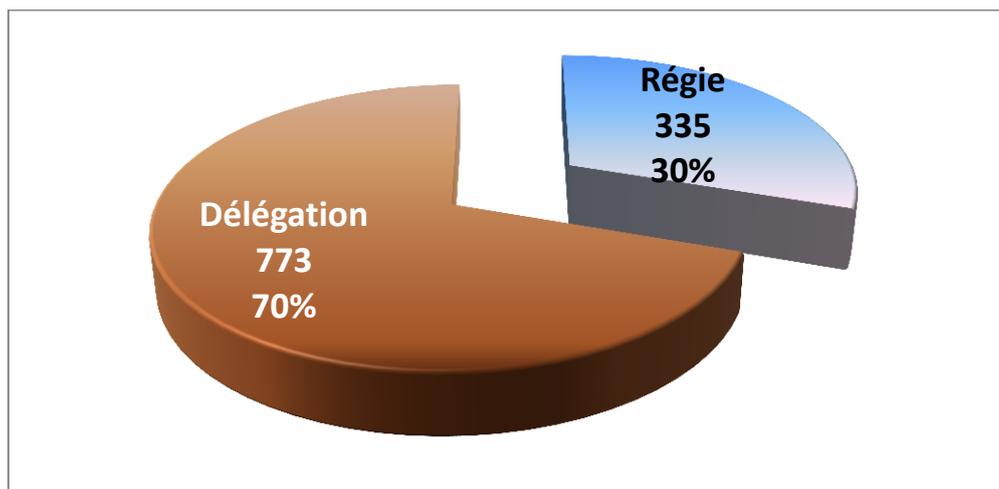
Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon son type et sa taille.

Le taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{\text{tonnage de matières sèches admis par une filière conforme}}{\text{tonnage de matières sèches total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

En 2018, la quantité de boues produites a atteint **1 108** tonnes de matières sèches (tMS) :



Elles ont été évacuées selon les modalités suivantes :

Filières mises en œuvre, conformes à la réglementation	tMS 2013	tMS 2014	tMS 2015	tMS 2016	tMS 2017	tMS 2018
Valorisation agricole ⁽¹⁾						
Compostage ⁽²⁾	922	1 002	1 031	1 043	1 106	1 066
Incinération ⁽³⁾	1	0	0	0	0	0
Évacuation vers une STEP ⁽⁴⁾	3	3	31	47	39	42
Total conformes	926	1 005	1 062	1 090	1 145	1 108

⁽¹⁾ La valorisation agricole est soumise à déclaration pour des quantités de boues comprises entre 3 et 800 tonnes de matières sèches par an, à autorisation au-delà de 800 tonnes.

⁽²⁾ Le compostage est soumis aux mêmes contraintes que la valorisation agricole, sauf lorsque le compost est normé.

⁽³⁾ Le service d'assainissement doit disposer d'un bon délivré par le gestionnaire de l'usine d'incinération justifiant des quantités incinérées.

⁽⁴⁾ L'évacuation vers une STEP d'un autre service est une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEP dispose elle-même d'une filière conforme.

Les données sont collectées par station, et sommées pour le service :

P206.3 – Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)		<i>Rappel 2017</i>
Valeurs 2018 DLVA :	98,7%	<i>100%</i>
Pour information, moyenne nationale 2017 (données Sispéa)	98%	

La valeur 2018 baisse par rapport à 2017 en considération du statut non conforme de la filière de réception des boues de la Step de Riez.

Le tableau de détails par commune figure en annexe n° 10.

2.6 Points noirs du réseau de collecte

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

L'indicateur se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de points noirs} \times 100}{\text{linéaire de réseau de collecte hors branchements}}$$

Les données sont collectées sur un périmètre caractérisé par la même mission de collecte et **un opérateur unique**. Aussi, l'indicateur est fourni individuellement pour la régie communautaire et chaque commune en délégation.

P252.2 – Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		<i>Rappel 2017</i>
Valeurs 2018 DLVA :		
- Régie communautaire	6,9	5,0
- Gréoux-Les-Bains	3,5	3,5
- Manosque	3,9	4,0
- Valensole	9,3	NC
- Vinon sur Verdon	3,6	3,6
Valeur 2018 consolidée DLVA (par le linéaire de réseau)	5,5	4,0
<i>Pour information, moyenne nationale 2017 (données Sispéa)</i>	<i>1,22</i>	

Le tableau de détails par commune figure en annexe n° 11.

2.7 Conformité des performances des équipements d'épuration

Cet indicateur n'est exigé que pour les stations **d'une capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants**.

Il s'agit du pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance, qui sont conformes à l'arrêté préfectoral, ou à défaut, au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

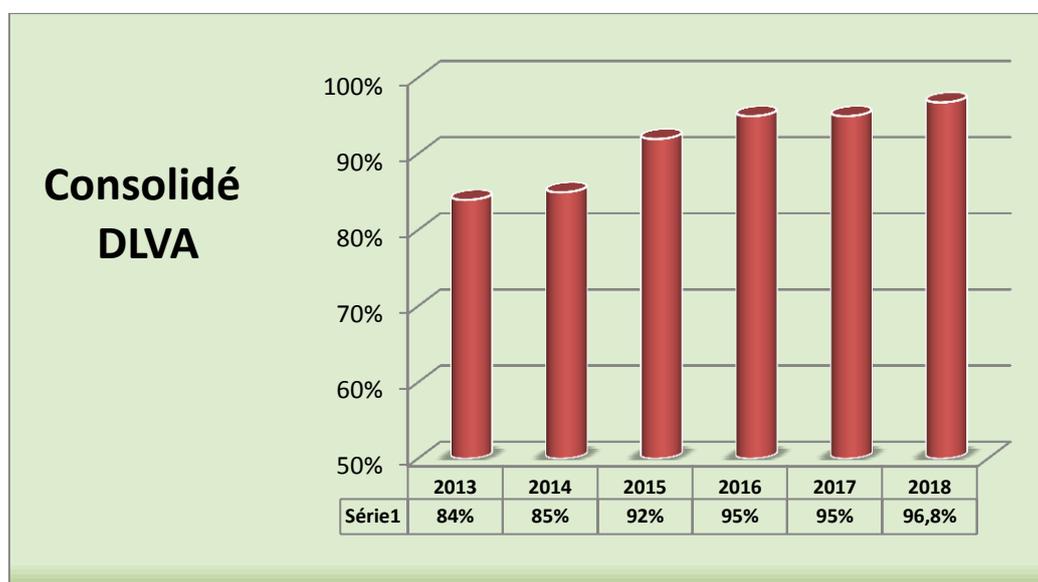
La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de bilans conformes} \times 100}{\text{nombre de bilans réalisés}}$$

Le tableau de détails par station figure en annexe n° 12.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration.

P254.3 – Conformité des performances des équipements d'épuration (> 2 000 EH)		<i>Rappel 2017</i>
Valeurs 2018 DLVA :		
- Régie communautaire (Oraison, Riez, Sainte Tulle, Villeneuve - Volx)	95,4%	92%
- Gréoux-Les-Bains	100%	96%
- Manosque	100%	100%
- Valensole	75%	92%
- Vinon sur Verdon	92%	75%
Valeur 2018 consolidée DLVA (par la charge annuelle)	96,8%	95%
<i>Pour information, moyenne nationale 2017 (données Sispéa)</i>	99,3%	



PARTIE 3 - TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Modalités de tarification

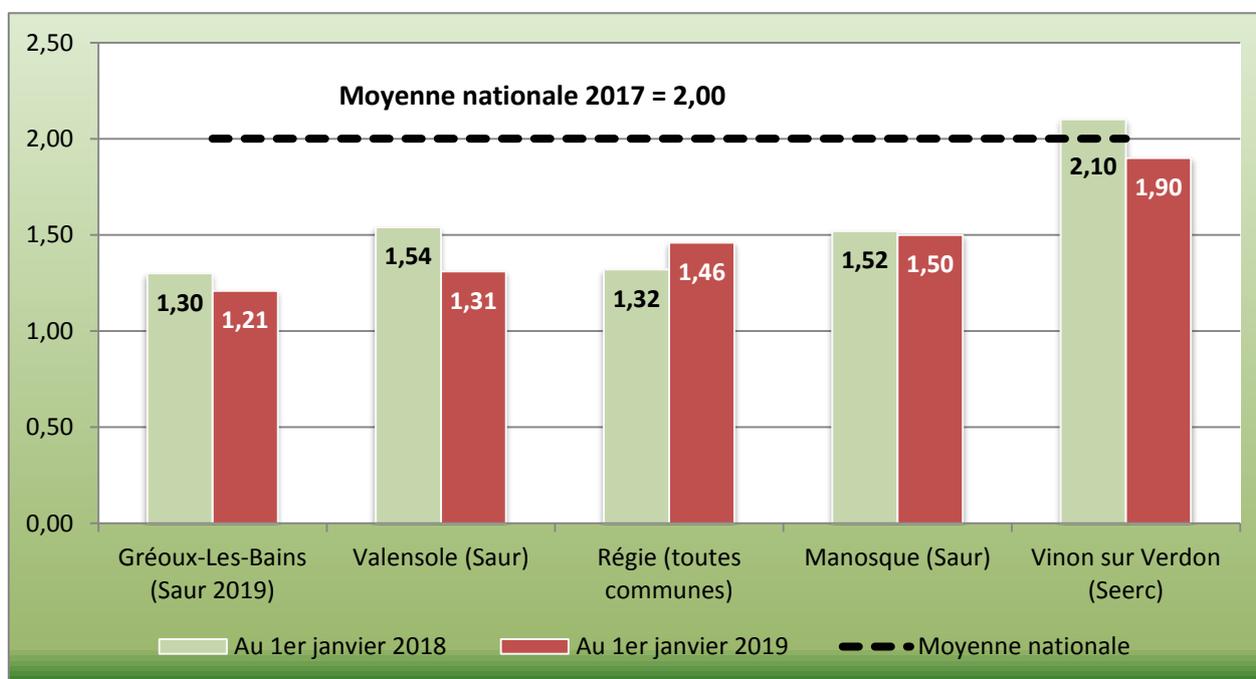
Le Conseil Communautaire vote les tarifs concernant la part collectivité, que le service soit exploité en régie ou en délégation.

L'harmonisation de la tarification de la régie communautaire, travaillée par les élus en 2014, est en vigueur depuis janvier 2016.

Les tarifs des délégataires sont fixés par les contrats et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini aux contrats.

3.2 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

L'annexe n° 13 présente dans le détail les composantes de la facture pour un abonné de chaque commune.



L'harmonisation des tarifs n'étant pas réalisée entre la Régie et les Délégations, et afin de situer DLVA par rapport à d'autres services, il a été calculé pour une facture de 120 m³ annuelle, le prix au m³ TTC « moyen » d'un abonné en considérant la règle de consolidation par la population desservie :

D204.0 – Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (€)		Rappel 2017
Valeur au 1 ^{er} janvier 2019 DLVA :	1,49 €	1,44 €
Pour information, moyenne nationale 2017 (données Sispéa)	2,00 €	

Il est à noter que ce tarif « consolidé » est variable entre la régie et la délégation :

- Régie : 1,46 €
- Délégations : 1,52 €

3.3 Recettes d'exploitation 2018

Exploité, soit en régie communautaire, soit en délégation de service public (affermage), le service assainissement a deux budgets.

Budget assainissement régie :

Les recettes d'exploitation en € hors taxes se décomposent comme suit :

Type de recette	Exercice 2017 en € HT	Exercice 2018 en € HT	Evolution
Facturation du service aux abonnés (parts fixes, variables)	1 714 235	1 812 525	6%
Autres prestations auprès des abonnés			
Total recettes collecte et traitement	1 714 235	1 812 525	6%
Recettes liées aux travaux	61 688	46 082	-25%
Participation PFAC	111 007	141 860	28%
Primes pour épuration de l'Agence de l'Eau	147 158	196 381	33%
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes (Transferts de résultats communes, divers...)	1 915	15 980	734%
Total autres recettes	321 768	400 303	24%
Total des recettes	2 036 003	2 212 828	9%

Budget assainissement affermage :

Les recettes d'exploitation se décomposent comme suit :

➤ *Recettes de la collectivité :*

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Evolution
Surtaxes	500 038	632 732	27%
Produits des commissions pour recouvrement redevances			
Total recettes de vente d'eau	500 038	632 732	27%
Participation PFAC	150 982	116 615	-23%
Primes pour épuration de l'Agence de l'Eau	243 020	210 335	-13%
Autres recettes (Transferts de résultats communes, divers...)			
Total autres recettes	394 002	326 950	-17%
Total des recettes	894 040	959 682	7%

➤ *Recettes des délégataires :*

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Evolution
Gréoux-Les-Bains	538 690	456 000	-15%
Manosque	1 774 090	1 918 454	8%
Valensole	208 363	181 909	-13%
Vinon sur Verdon	393 600	408 872	4%
Total des recettes ventes d'eau	2 914 743	2 965 235	2%

3.4 Montants financiers de la section d'investissement

Comme précisé auparavant, le service eau potable a deux budgets :

Budget assainissement régie :

	Exercice année en € HT						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
Montants financiers des travaux engagés	1 202 715	2 096 378	2 106 282	887 173	264 334	269 769	2,1%
Montant des subventions	225 231	903 556	664 966	663 178	512 111	598 678	16,9%
Montant des contributions du budget général	0	0	0	0	0	0	

Budget assainissement affermage :

Type de recette	Exercice année en € TTC						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
Montants financiers des travaux engagés	145 532	1 230 611	5 933 111	2 420 246	937 808	127 156	-86,4%
Montant des subventions	0	220 190	416 159	619 726	30 409	384 163	1163,3%
Montant des contributions du budget général	0	0	0	0	0	0	

3.5 Etat de la dette du service et durée d'extinction

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

L'état de la dette en fonction des budgets est le suivant :

Budget assainissement régie :

	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre	2 285 970	3 091 285	4 400 303	4 702 937	4 390 161	3 676 713
Remboursement au cours de l'exercice						
<i>dont en intérêts</i>	123 324	143 315	130 102	141 989	127 750	111 767
<i>dont en capital</i>	138 602	179 501	224 167	257 366	341 267	716 781

Durée d'extinction de la dette (en années)	1,54	141,98	Epargne brute négative	12,71	58,54	6,91
--	-------------	---------------	-------------------------------	--------------	--------------	-------------

⇒ **La situation s'améliore en 2018**

Budget assainissement affermage :

	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre	14 340	1 422 617	4 111 235	3 950 314	3 785 154	3 615 640
Remboursement au cours de l'exercice						
<i>dont en intérêts</i>	1 212	9 449	38 276	128 656	101 608	98 026
<i>dont en capital</i>	15 764	31 226	81 879	160 921	165 161	169 513

Durée d'extinction de la dette (en années)	0,01	2,75	4,09	4,56	5,26	4,73
--	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

⇒ **La situation est saine**

3.6 Amortissements

Pour l'exercice 2018, les dotations aux amortissements des immobilisations ont été de :

- budget assainissement régie : 765 697 €,
- budget assainissement affermage : 443 680 €.

3.7 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la collecte et le traitement des eaux usées. Sont donc exclues les factures de réalisation de raccordements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2018, émise pendant l'exercice 2017 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

P257.0 – Taux d'impayés (%)		<i>Rappel année N-1</i>
Valeurs 2018 DLVA :		
- Régie communautaire	5,94%	5,60%
- Gréoux-Les-Bains	3,08%	0,22%
- Manosque	1,18%	2,03%
- Valensole	2,28%	2,16%
- Vinon	3,48%	3,92%
Valeur 2018 consolidée DLVA (par le montant total des factures émises)	3,11%	3,34%
<i>Pour information, moyenne 2017 nationale (données Sispéa)</i>	1,75%	

Nota important : Cet indicateur sert à mesurer l'efficacité du recouvrement à une date donnée, mais ne représente pas le taux final d'impayés qui ne peut être mesuré que plus tard en fonction du recouvrement de la Trésorerie ou du Délégué.

3.8 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur mesure les montants financiers suivants rapportés au volume mesuré consommé :

- Abandon de créance : abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et abandons de créance réalisés par l'opérateur (notamment ceux liés au Fonds solidarité logement),
- Versements : effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (Fonds solidarité logement...)

Au titre de l'année 2018 :

Mode de gestion	Montant abandons de créances ou versements fond de solidarité (€)	Volume facturé (m3)
Régie	27 020,00	1 471 783
Délégations	12 444,82	2 812 405
Total =	39 464,82	4 284 188

Soit :

P207.0 – Montant des abandons ou versements (€/m³)		<i>Rappel 2017</i>
Valeur 2018 DLVA :	0,0092 € / m³	<i>0,0045 € / m³</i>
<i>Pour information, moyenne 2017 nationale (données Sispéa)</i>	<i>0,004 € / m³</i>	

3.9 Opérations de coopération décentralisée

Comme les années précédentes, il n'y a pas eu en 2018 d'opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

PARTIE 4 - QUALITE DU SERVICE A L'USAGER

4.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisances, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis.

Il a eu deux demandes d'indemnisation présentées en 2018 (4 en 2017).

P251.1 – Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (nombre par millier d'abonnés)		<i>Rappel 2017</i>
Valeur 2018 consolidée DLVA (par le nombre d'habitants desservis)	0,063	0,063
<i>Pour information, moyenne 2017 nationale (données Sispéa)</i>	0,042	

4.2 Réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Le taux de réclamations se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de réclamations laissant une trace écrite} \times 1000}{\text{nombre total d'abonnés du service}}$$

P258.1 – Taux de réclamations (nombre / millier d'abonnés)	
Valeurs 2018 DLVA :	
- Régie communautaire	1,15
- Gréoux-Les-Bains (Seerc)	7,47
- Manosque (Saur)	0,37
- Valensole (Saur)	0
- Vinon sur Verdon (Seerc)	1,53
Valeur 2018 consolidée DLVA	1,17
<i>Pour information, moyenne 2017 nationale (données Sispéa)</i>	1,83

Le tableau de détails par commune figure en annexe n° 14.



PARTIE 5 - TRAVAUX, PROJETS ET PROGRAMMES PLURIANNUELS

Pour mémoire, les montants d'investissement réalisés depuis 2013 figurent à l'article 3.4. Ils ont permis de créer, renforcer et mettre aux normes des équipements d'épuration (Allemagne, Brunet, Manosque, Sainte-Tulle, Villeneuve Volx, Vinon sur Verdon).

Les montants prospectifs des plans pluriannuels d'investissement sont les suivants (en k€ HT) :

Budget	2019	2020	2021	2022	2023
REGIE	2 030 k€	2 386 k€	1 503 k€	1 203 k€	1 198 k€
AFFERMAGE	1 856 k€	1 686 k€	2 609 k€	2 340 k€	3 421 k€

Ces plans proposés sont la poursuite des fondamentaux engagés, principalement :

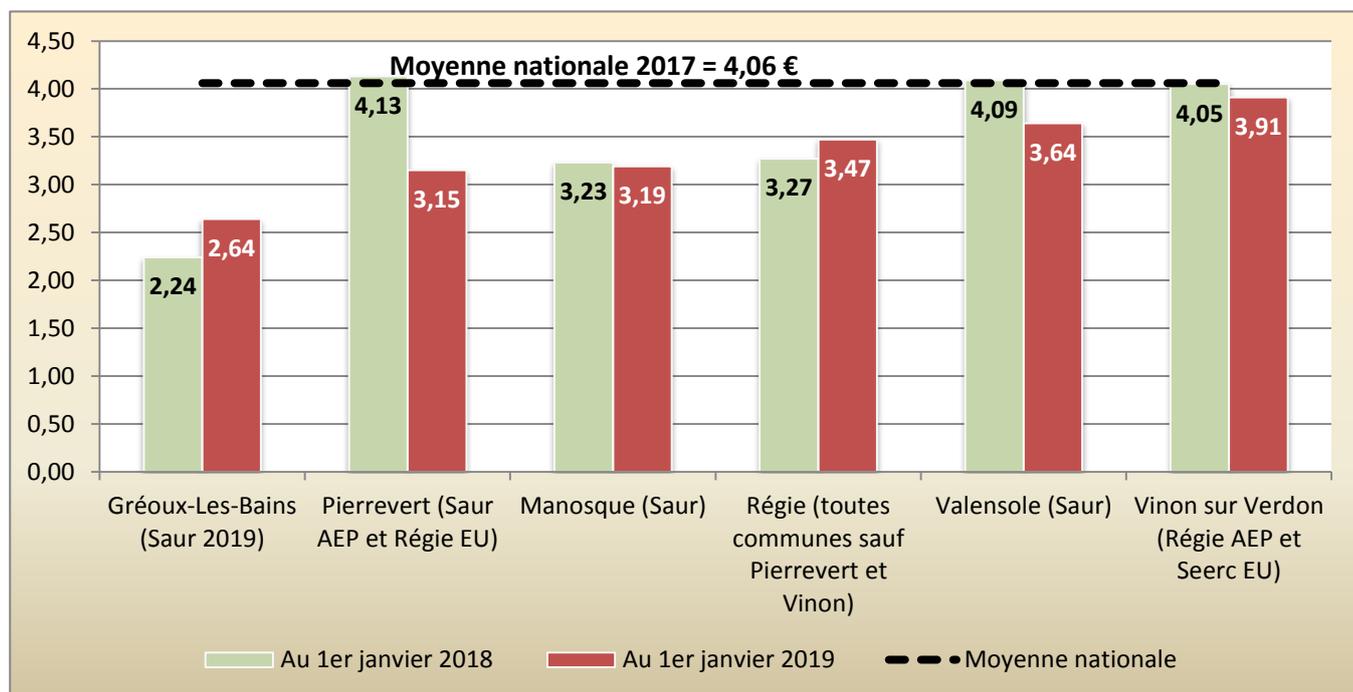
- La mise aux normes des traitements épuratoires et la création de stations afin d'être en conformité avec la réglementation (Entrevennes, Gréoux, Pierrevert, Riez, St-Laurent, Valensole),
- Le renouvellement patrimonial des canalisations,
- Les remises à jour de schémas directeurs d'assainissement et la mise en place des diagnostics permanents.

RECAPITULATIF DES INDICATEURS

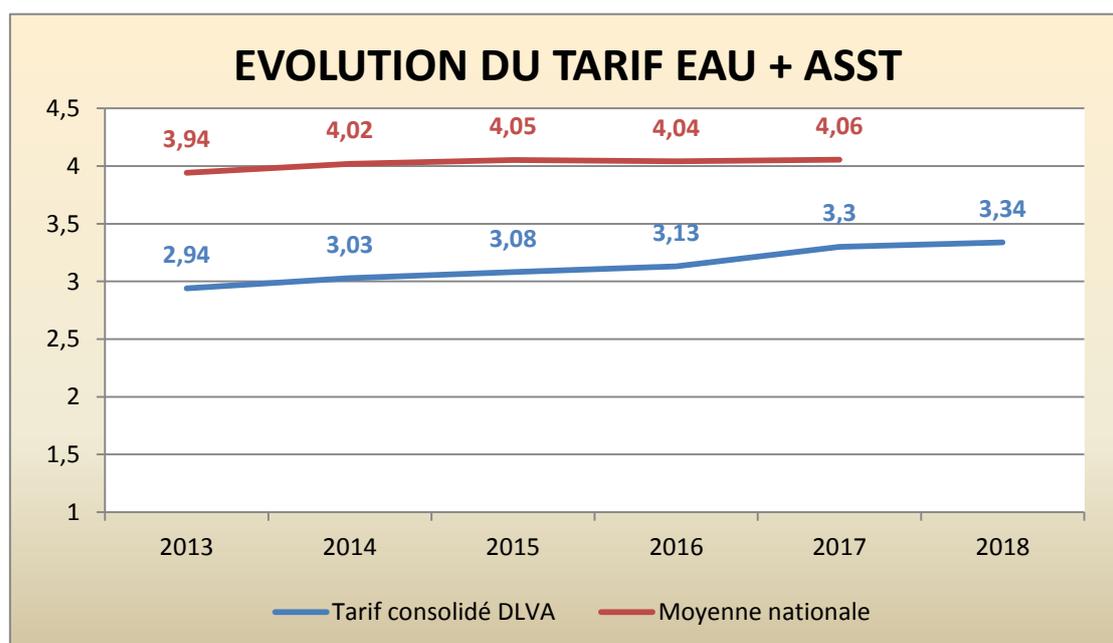
Code	Indicateurs	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Valeur ou moyenne nationale au 31/12/2017
Indicateurs descriptifs des services								
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	63 679	64 091	66 279	66 141	65 357	66 329	Sans Objet
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Recensement à faire	Recensement à faire	Recensement à faire	10	12	14	Sans Objet
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	927 TMS	1 005 TMS	1 062 TMS	1 090 TMS	1 145 TMS	1 108 TMS	Sans objet
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,30 €	1,35 €	1,37 €	1,40 €	1,44 €	1,49 €	2,00 €
Indicateurs de performance								
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non mesurable	94%					
P202.2b	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (sur 120)	23,8	23,8	24	25,5	25,6	26	53,5
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%	98,7%	98%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0048 €/m ³	0,0014 €/m ³	0,0015 €/m ³	0,0031 €/m ³	0,0045 €/m ³	0,0092 €/m ³	0,004 €/m ³
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (nombre / millier d'abonnés)	0	0,03	0,127	0,063	0,063	0,063	0,042
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (nombre / 100 km)	3,8	3,8	3,7	4,98	3,95	5,09	1,2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,49%	0,49%	0,41%	0,32%	0,29%	0,28%	0,22%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	84%	85%	92%	95%	95%	96,8%	99,3%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (sur 120)	25	24	28,6	32,5	38,9	48,5	Non représentatif
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité budget régie	1,5 ans	142 ans	Epargne brute négative	12,7 ans	58,5 ans	6,9 ans	4,6 ans
	Durée d'extinction de la dette de la collectivité budget affermage	0,01 an	2,8 an	4,1 an	4,6 ans	5,3 ans	4,7 ans	
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Sans objet	5%	6,70%	3,20%	3,34%	3,11%	1,75%
P258.1	Taux de réclamations (nombre / millier d'abonnés)	0,55	1,83	1,08	0,76	0,98	1,17	1,8

TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

En cumulant l'eau et l'assainissement collectif, le tarif en € TTC au 1^{er} janvier 2019 pour une consommation de 120 m3 s'établit donc au m3 à :



D102.0 + D204.0 – Prix TTC des services eau et assainissement au m3 pour 120 m3 (€)	Rappel au 1 ^{er} janvier 2018
Valeur au 1 ^{er} janvier 2019 DLVA :	3,34 € 3,30 €
<i>Pour information, moyenne 2017 nationale (données Sispéa)</i>	4,06 €



RAPPORT ANNUEL
sur le **PRIX** et la **QUALITE**
du **SERVICE PUBLIC** de
L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

ANNEXES

Exercice 2018

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 – ESTIMATION DU NOMBRE D’HABITANTS DESSERVIS (D201.0)	3
ANNEXE N° 2 – NOMBRE D’ABONNES (VP.056)	4
ANNEXE N° 3 – RATION DU NOMBRE D’HABITANTS PAR ABONNES (VP.229).....	5
ANNEXE N° 4 – INVENTAIRE DES ZONAGES D’ASSAINISSEMENT	6
ANNEXE N° 5 – LINEAIRE DE RESEAU DE COLLECTE (VP.077).....	7
ANNEXE N° 6 – DESCRIPTION STATIONS D’EPURATION	8
ANNEXE N° 7 – INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL (P255.3)	9
ANNEXE N° 8 – INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P202.2B).....	10
ANNEXE N° 9 – TAUX DE RENOUVELLEMENT (P253.2).....	11
ANNEXE N° 10 – BOUES PRODUITES ET FILIERES EVACUATION (D203.0 ET P206.3)	12
ANNEXE N° 11 – POINTS NOIRS DU RESEAU (P252.2)	13
ANNEXE N° 12 – CONFORMITE DES PERFORMANCES DE STATIONS > 2 000 EH (P254.3).....	13
ANNEXE N° 13 – DETAIL COMPOSANTES FACTURATION (D204.0)	14
ANNEXE N° 14 – TAUX DE RECLAMATIONS (P258.1).....	15
ANNEXE N° 15 – NOTE AGENCE DE L’EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE	15

Annexe n° 1 – Estimation du nombre d'habitants desservis (D201.0)

Commune	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	2018 Population totale yc saisonniers	<i>Spanc 2018</i>	TOTAL 2018	Evolution 2017 / 2018
Allemagne en Provence	575	584	585	608	614	722	140	582	-5,21%
Brunet	57	121	324	203	185	355	159	195	5,48%
Corbières	1 033	1 031	1 037	1 073	1 146	1 250	76	1 174	2,48%
Entrevennes	126	114	108	94	86	249	137	111	29,79%
Esparron de Verdon	257	319	266	269	289	1 250	918	333	14,96%
Gréoux-Les-Bains	5 542	5 412	6 120	6 094	6 080	6 805	230	6 575	8,13%
La Brillanne	896	915	966	1 044	1 036	1 191	139	1 052	1,50%
Le Castellet	305	304	302	313	311	332	25	307	-1,18%
Manosque	22 246	22 038	22 494	22 065	21 906	23 319	1 133	22 186	1,28%
Montagnac-Montpezat	456	405	613	609	631	1 024	389	635	0,56%
Montfuron	207	205	90	150	154	264	102	162	5,41%
Oraison	5 657	5 899	6 024	6 031	6 108	6 196	76	6 120	0,19%
Pierrevert	3 562	3 597	3 663	3 664	3 638	4 007	305	3 703	1,77%
Puimichel	214	172	202	228	235	336	99	237	1,21%
Puimoisson	785	772	799	787	790	918	180	738	-6,50%
Quinson	693	859	854	875	872	907	97	809	-7,17%
Riez	1 750	1 766	1 845	1 865	1 870	2 343	382	1 960	4,82%
Roumoules	746	742	768	794	808	921	89	832	2,89%
Saint-Laurent du Verdon	172	171	144	166	185	462	289	173	-6,56%
Saint-Martin de Brômes	615	651	644	653	656	795	126	668	1,86%
Sainte-Tulle	3 305	3 346	3 403	3 416	3 475	3 620	221	3 400	-2,16%
Valensole	2 846	2 876	2 986	2 948	2 883	3 784	807	2 977	3,28%
Villeneuve	3 371	3 564	3 647	3 817	3 895	4 365	438	3 926	0,79%
Vinon sur Verdon	4 200	4 170	4 252	4 262	4 239	4 526	306	4 220	-0,45%
Volx	3 214	3 220	3 265	3 242	3 264	3 370	118	3 253	-0,36%
Total	63 679	64 091	66 279	66 141	65 357	73 311	6 982	66 329	1,49%

Annexe n° 2 – Nombre d'abonnés (VP.056)

Commune	Nbre abonnés total au 31/12/2013	Nbre abonnés total au 31/12/2014	Nbre abonnés total au 31/12/2015	Nbre abonnés total au 31/12/2016	Nbre abonnés total au 31/12/2017	Nbre abonnés domestiques au 31/12/18	Nbre abonnés non domestiques au 31/12/18	Nbre abonnés total au 31/12/2018	Evolution 2017 / 2018
Allemagne en Provence	393	401	406	405	404	393		393	-2,72%
Brunet	0	0	28	35	58	60		60	3,45%
Corbières	566	573	576	589	619	611	5	616	-0,48%
Entrevennes	83	81	81	79	79	79		79	0,00%
Esparron de Verdon	270	269	264	264	267	263		263	-1,50%
Gréoux-Les-Bains	1 697	1 711	1 637	1 580	1 586	1 606		1 606	1,26%
La Brillanne	476	486	492	492	499	487	2	489	-2,00%
Le Castellet	171	172	170	170	173	174		174	0,58%
Manosque	10 235	10 341	10 459	10 691	10 851	10 920	14	10 934	0,76%
Montagnac-Montpezat	389	384	385	390	386	386		386	0,00%
Montfuron	60	60	59	69	69	68		68	-1,45%
Oraison	3 057	3 144	3 159	3 162	3 184	3 171	12	3 183	-0,03%
Pierrevert	1 661	1 671	1 671	1 671	1 739	1 739		1 739	0,00%
Puimichel	163	164	163	167	168	169		169	0,60%
Puimoisson	488	488	493	493	493	492	1	493	0,00%
Quinson	429	432	440	435	437	438	1	439	0,46%
Riez	1 159	1 181	1 185	1 185	1 178	1 173		1 173	-0,42%
Roumoules	442	439	439	439	440	443		443	0,68%
Saint-Laurent du Verdon	93	94	94	94	94	98		98	4,26%
Saint-Martin de Brômes	330	334	336	332	333	336		336	0,90%
Sainte-Tulle	1 688	1 702	1 706	1 685	1 685	1 664	1	1 665	-1,19%
Valensole	1 488	1 494	1 495	1 535	1 546	1 559	2	1 561	0,97%
Villeneuve	1 635	1 678	1 691	1 703	1 728	1 750	4	1 754	1,50%
Vinon sur Verdon	2 149	1 949	2 091	1 943	1 934	1 961	2	1 963	1,50%
Volx	1 522	1 545	1 569	1 576	1 617	1 618	1	1 619	0,12%
Total	31 031	31 180	31 474	31 568	31 567	31 658	45	31 703	0,43%

Annexe n° 3 – Ration du nombre d’habitants par abonnés (VP.229)

Commune	Nb d’habitants par abonné au 31/12/2013	Nb d’habitants par abonné au 31/12/2014	Nb d’habitants par abonné au 31/12/2015	Nb d’habitants par abonné au 31/12/2016	Nb d’habitants par abonné au 31/12/2017	Nombre total d’habitants au 31/12/2018	Nombre total d’abonnés au 31/12/2018	Nb d’habitants par abonné au 31/12/2018
Allemagne en Provence	1,46	1,46	1,44	1,50	1,52	582	393	1,48
Brunet				5,79	3,20	195	60	3,26
Corbières	1,82	1,80	1,80	1,82	1,85	1 174	616	1,91
Entrevennes	1,51	1,41	1,33	1,19	1,09	111	79	1,41
Esparron de Verdon	0,95	1,19	1,01	1,02	1,08	333	263	1,27
Gréoux-Les-Bains	3,27	3,16	3,74	3,86	3,83	6 575	1 606	4,09
La Brillanne	1,88	1,88	1,96	2,12	2,08	1 052	489	2,15
Le Castellet	1,78	1,77	1,77	1,84	1,80	307	174	1,77
Manosque	2,17	2,13	2,15	2,06	2,02	22 186	10 934	2,03
Montagnac-Montpezat	1,17	1,05	1,59	1,56	1,64	635	386	1,64
Montfuron	3,45	3,42	1,52	2,17	2,23	162	68	2,39
Oraison	1,85	1,88	1,91	1,91	1,92	6 120	3 183	1,92
Pierrevert	2,14	2,15	2,19	2,19	2,09	3 703	1 739	2,13
Puimichel	1,31	1,05	1,24	1,37	1,40	237	169	1,41
Puimoisson	1,61	1,58	1,62	1,60	1,60	738	493	1,50
Quinson	1,62	1,99	1,94	2,01	2,00	809	439	1,84
Riez	1,51	1,49	1,56	1,57	1,59	1 960	1 173	1,67
Roumoules	1,69	1,69	1,75	1,81	1,84	832	443	1,88
Saint-Laurent du Verdon	1,85	1,82	1,53	1,77	1,97	173	98	1,76
Saint-Martin de Brômes	1,86	1,95	1,92	1,97	1,97	668	336	1,99
Sainte-Tulle	1,96	1,97	1,99	2,03	2,06	3 400	1 665	2,04
Valensole	1,91	1,93	2,00	1,92	1,86	2 977	1 561	1,91
Villeneuve	2,06	2,12	2,16	2,24	2,25	3 926	1 754	2,24
Vinon sur Verdon	1,95	2,14	2,03	2,19	2,19	4 220	1 963	2,15
Volx	2,11	2,08	2,08	2,06	2,02	3 253	1 619	2,01
Total	2,05	2,06	2,11	2,10	2,07	66 329	31 703	2,09

Annexe n° 4 – Inventaire des zonages d'assainissement

Commune	SDA réalisé en	Y compris zonage (Oui / Non)	Enquête publique (Oui ou année / Non)	Existence délibération approuvant et délimitant le zonage	Date délibération	Observations
Allemagne en Provence	2009	Non	Non	Non		
Brunet	2007	Oui	Non	Non		
Corbières	2005 - 2007	Oui	Oui	?		
Entrevennes	2013	Oui	Non	Non		
Esparron de Verdon	2004	Oui	2004	oui	19/07/2014	
Gréoux-Les-Bains	2008	?	?	?		
La Brillanne	2006	Oui	2007	?		
Le Castellet	2009	Oui	?	?		
Manosque	2003	Oui	2004	?		
Montagnac-Montpezat	2005	Oui	2005	non	03/06/2010	Zonage refusé en conseil municipal
Montfuron	2003	Oui	?	?		
Oraison	1999	En cours actualisation				
Pierrevert	2005	?	?	?		
Puimichel	2012	Oui	2013	Non		
Puimoisson	2015	Oui	Non	Non		
Quinson	2004	Oui	2004	Oui	09/03/2011	
Riez	2005	?	?	?		
Roumoules	2007	Oui	Oui	oui	20/04/2007	
Saint-Laurent du Verdon	2008	Oui	Oui	oui	22/11/2008	
Saint-Martin de Brômes	2009	Oui	?	?		
Sainte-Tulle	2007	Oui	Oui	oui	12/06/2007	
Valensole	2006	Oui	Oui	oui	05/06/2007	
Villeneuve	2000	Oui	Oui	oui	03/12/2001	
Vinon sur Verdon	2005	Oui	2005	oui	07/09/2005	
Volx	2007	Oui	Oui	oui	25/06/2009	

Annexe n° 5 – Linéaire de réseau de collecte (VP.077)

En kilomètres

Commune	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Allemagne en Provence	8,595	8,595	8,595	8,595	8,595	8,635
Brunet	0,000	0,000	2,490	2,037	2,613	2,520
Corbières	12,234	12,234	12,234	12,234	12,360	12,360
Entrevennes	1,083	1,083	1,083	1,083	1,358	1,391
Esparron de Verdon	8,295	8,295	8,295	8,067	8,295	8,295
Gréoux-Les-Bains	27,966	27,972	27,972	28,348	28,274	28,390
La Brillanne	7,275	7,275	7,275	7,275	7,606	7,660
Le Castellet	5,425	5,425	5,425	5,425	5,518	5,429
Manosque	121,309	121,528	124,402	124,529	126,336	127,254
Montagnac-Montpezat	6,363	6,363	6,363	6,363	7,974	8,091
Montfuron	0,566	0,566	0,566	2,130	2,097	2,097
Oraison	53,613	53,613	53,613	53,276	54,562	57,120
Pierrevert	55,165	55,165	55,165	45,115	45,268	45,672
Puimichel	0,435	0,435	0,435	0,481	3,030	3,026
Puimoisson	6,024	6,024	6,024	6,024	6,115	6,116
Quinson	7,416	7,416	7,416	7,416	7,482	7,482
Riez	20,722	20,722	20,722	20,638	20,788	20,808
Roumoules	12,530	12,530	12,530	12,530	10,134	10,411
Saint-Laurent du Verdon	3,872	3,872	3,872	3,872	3,872	3,872
Saint-Martin de Brômes	6,110	6,110	6,110	6,358	6,168	6,167
Sainte-Tulle	25,308	25,308	25,308	25,329	26,492	26,606
Valensole	21,252	21,252	21,426	21,423	21,529	21,559
Villeneuve	32,842	32,842	32,842	32,875	36,377	36,240
Vinon sur Verdon	26,801	26,801	26,942	26,942	28,000	28,100
Volx	23,831	23,831	23,831	23,785	24,991	25,109
Total	504,584	504,809	510,488	501,702	505,834	510,410

Annexe n° 6 – Description stations d'épuration

Commune	Step	Date de mise en service	Type de traitement	Capacité en EH	Capacité DBO5 (kg / j)	Débit de référence admissible (m3/j)	Milieu récepteur	Observations
Allemagne en Provence	Village	2015	Filtres plantés de roseaux	990	59,5	213	Le Colostre	Mise en service en octobre 2015
Brunet	Village	2016	Filtres plantés de roseaux	200	12	36	Infiltration	Mise en service en janvier 2016
Brunet	Julienne	2016	Filtre à sable vertical	25	1,5	4,5	Infiltration	Mise en service en janvier 2016
Corbières	Village	1991	Lit bactérien forte charge	1 167	70	195	Le Riou de Corbières	
Entrevennes	Village	1962	Décantation primaire	50	3	7,5	Le Rancure	
Esparron de Verdon	Village	2011	Filtres plantés de roseaux	1 800	108	373	Infiltration	
Esparron de Verdon	Albosc	1973	Lit bactérien faible charge	72	4	12	Infiltration	
Gréoux-Les-Bains	Village	1987	Biofiltration	13 500	810	3 000	Le Verdon	
La Brillanne	Village	1987	Lit bactérien forte charge	1 350	81	225	La Durance	
Le Castellet	Village	1995	Lagunage naturel	450	27	75	Le Rancure	
Manosque	Saint-Maurice	1998 / 2016	Boues activées - Aération prolongée	54 000	3 253	9 675	Le Ravin de Drouille	
Montagnac-Montpezat	Montagnac	2009	Filtres plantés de roseaux	800	48	154	Ravin du Grand Vallon	
Montagnac-Montpezat	Montpezat	1997	Boues activées - Aération prolongée	1 000	60	150	Infiltration	
Montfuron	Village	2006	Filtres plantés de roseaux	250	15	37,5	Le Riou	
Oraison	Village	2011	Boues activées - Aération prolongée	9 700	582	1 500	La Durance	
Pierrevert	Orée du Golf	1995	Lit bactérien forte charge	400	27	75	Le Chaffère	
Pierrevert	Ouest	1988	Lit bactérien forte charge	720	43	160	Le Chaffère	
Puimichel	Village	1990	Lagunage naturel	360	22	60	Infiltration	
Puimoisson	Village	1974	Boues activées - Aération prolongée	1 083	65	180	L'Auvestre	
Quinson	Village	2011	Filtres plantés de roseaux	1 500	90	225	Infiltration / Lac de Quinson	
Riez	Village	1997	Boues activées - Aération prolongée	5 000	300	900	Le Colostre	
Saint-Laurent du Verdon	Village	1981	Lagunage naturel	183	11	30	Lac de Quinson	
Saint-Martin de Brômes	Village	1993	Lit bactérien forte charge	717	43	120	Le Colostre	
Sainte-Tulle	Moulins	1974	Boues activées - Aération prolongée	3 000	180	450	Canal EDF	
Sainte-Tulle	Jourdanes	2000	Boues activées - Aération prolongée	1 900	114	380	Canal EDF	
Valensole	Village	1991	Boues activées - Aération prolongée	2 700	162	450	Ravin de Notre Dame	
Valensole	Chabrandes	2000	Fosse toutes eaux, infiltration	550	33	83	La Durance	
Valensole	Val d'Asse	2012	Filtres plantés de roseaux	50	3	8	Infiltration	
Villeneuve / Volx	Intercommunale	2014	Boues activées - Dénitrification déphosphatation	11 000	660	1 900	Infiltration / La Durance	
Vinon sur Verdon	Nouvelle	2014	Boues activées	9 500	570	1 425	Le Verdon	

Annexe n° 7 – Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

			Allemagne	Brunet	Corbières	Entrevennes	Esparron	Gréoux	La Brillanne	Le Castellet	Manosque	Montagnac	Montfuron	Oraison	Pierrevert	Puimichel	Puimoisson	Quinson	Riez	Roumoules	St-Laurent	St-Martin	Ste-Tulle	Valensole	Villeneuve	Vinon	Voix
Code	Nom	Sur																									
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	20	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	
VP.159	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du juin 2007	30	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	
TOTAL PARTIE A		100																									
VP.164	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
TOTAL PARTIE B		10																									
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non
TOTAL PARTIE C		10																									
TOTAL		120	20	20	20	20	20	50	20	20	50	20	20	50	20	20	20	20	100	20	20	20	100	0	100	50	30

Annexe n° 8 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2b)

			Allemagne	Brunet	Corbières	Entrevignes	Esparron	Grèoux	La Brillanne	Le Castellet	Manosque	Montagnac	Montfuron	Oraison	Pierrevert	Puimichel	Puimoisson	Quinson	Riez	Roumoules	St-Laurent	St-Martin	Ste-Tulle	Valensole	Villeneuve	Vinon sur Verdon	Voix
Code	Nom	Sur																									
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relevage, déversoirs, ...) et des dispositifs d'autosurveillance s'ils existent	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	10	10%	100%	46%	91%	0%	98%	91%	100%	31%	11%	3%	25%	28%	96%	98%	44%	26%	66%	48%	50%	12%	59%	70%	68%	45%
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
VP.253	Points supplémentaires si VP 253 > 50%	5																									
VP.255	Pourcentage du linéaire pour lequel la date de pose est connue	15	10%	100%	14%	82%	0%	7%	6%	1%	99%	0%	0%	4%	1%	0%	3%	0%	0%	47%	100%	53%	3%	100%	8%	5%	11%
	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour de l'inventaire	30	0	30	0	27	0	15	14	15	15	0	0	0	0	15	15	0	0	11	15	20	0	25	12	11	0
VP.256	Pourcentage du linéaire pour lequel l'altimétrie est informée géographiquement	15		100%							6,52%													0,30%			
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes, déversoirs...)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
VP.258	Existence et mise à jour inventaire équipements électromécaniques	10						10			10													10		10	
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchement pour chaque tronçon	10		10																							10
VP.260	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, curages, travaux de renouvellement, etc.)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection du réseau	10						10			10													10			
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
	TOTAL	75	30	55	30	30	30	50	30	30	50,065	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	50	30	40	40	
	Indicateur P202,2 B année 2018 =	120	15	100	15	72	15	30	29	30	30	15	15	15	15	30	30	15	15	26	30	35	15	90	27	26	15

Annexe n° 9 – Taux de renouvellement (P253.2)

Commune	Linéaire renouvelé en km					Indicateur 2013	Indicateur 2014	Indicateur 2015	Indicateur 2016	Indicateur 2017	Indicateur 2018
	2014	2015	2016	2017	2018						
Allemagne en Provence		0,910				0,00%	0,00%	2,12%	2,12%	2,12%	2,11%
Brunet								0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Corbières						0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Entrevennes			0,065			1,11%	1,11%	1,11%	2,31%	0,96%	0,93%
Esparron de Verdon						0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Gréoux-Les-Bains			0,129	0,091	0,142	0,00%	0,00%	0,00%	0,09%	0,16%	0,26%
La Brillanne						1,02%	0,85%	0,25%	0,00%	0,00%	0,00%
Le Castellet	0,130		0,032			0,88%	1,36%	1,36%	0,71%	0,59%	0,60%
Manosque	0,300	1,286	0,110	0,187	0,658	0,88%	0,92%	0,62%	0,34%	0,36%	0,40%
Montagnac-Montpezat						0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Montfuron						0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Oraison		0,080			0,099	0,39%	0,30%	0,29%	0,18%	0,05%	0,06%
Pierrevert						0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Puimichel						0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Puimoisson			0,240		0,098	0,00%	0,00%	0,00%	0,80%	0,78%	1,11%
Quinson			0,085			0,00%	0,00%	0,00%	0,23%	0,23%	0,23%
Riez			0,100			0,00%	0,00%	0,00%	0,10%	0,10%	0,10%
Roumoules		0,205	0,135			0,00%	0,00%	0,33%	0,54%	0,67%	0,65%
Saint-Laurent du Verdon	0,120					0,00%	0,62%	0,62%	0,62%	0,62%	0,62%
Saint-Martin					0,183	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,59%
Sainte-Tulle	0,430					0,00%	0,34%	0,34%	0,34%	0,32%	0,32%
Valensole		0,030	0,101	0,130	0,040	0,26%	0,26%	0,29%	0,38%	0,50%	0,28%
Villeneuve	0,060		0,610		0,101	0,56%	0,59%	0,59%	0,77%	0,51%	0,43%
Vinon sur Verdon						0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Volx	0,100				0,220	2,61%	1,99%	1,36%	0,96%	0,67%	0,25%
Total	1,140	2,511	1,607	0,408	1,541	0,49%	0,49%	0,41%	0,32%	0,29%	0,28%

Annexe n° 10 – Boues produites et filières évacuation (D203.0 et P206.3)

Commune	Step	Boues Solides	Boues Liquides	BILAN 2018	DESTINATION (TMS)				
		Boues en TMS	Boues en TMS		Compostage	A préciser	Autre	A préciser	
Allemagne en Provence	Village								
Brunet	Village								
Brunet	Julienne								
Corbières	village	5,500	1,300	6,800	5,500	Manosque	1,300		Step Ste-Tulle
Entrevennes	village		0,080	0,080			0,080		Step Esparron
Esparron de Verdon	village								
Esparron de Verdon	Albiosc								
Gréoux-Les-Bains	village	140,940		140,940	140,940	Saur Manosque & Sotreco & 04 Recyclage			
La Brillanne	village	5,077		5,077	5,077	Manosque			
Le Castellet	village								
Manosque	Saint-Maurice	534,425		533,185	533,185	Manosque			
Montagnac-Montpezat	Montagnac								
Montagnac-Montpezat	Montpezat		1,183	1,183			1,183		Step Riez
Montfuron	village								
Oraison	village nouvelle	110,000		110,000	110,000	Manosque			
Pierrevert	Orée du Golf	2,000	0,30	2,300	2,000	Manosque	0,300		Manosque
Pierrevert	Moulières	4,000	0,7	4,700	4,000	Manosque	0,700		Manosque
Puimichel	village								
Puimoisson	village	4,000	12,300	16,300	4,000	Manosque	12,300		Step Riez
Quinson	village								
Riez	village	40,500		26,137	26,137	Manosque			
Roumoules									
Saint-Laurent du Verdon	village								
Saint-Martin de Brômes	Village	0,772	0,880	1,652	0,772	Manosque	0,880		Step Riez
Sainte-Tulle	Moulins	49,900		23,800	23,800	Manosque			
Sainte-Tulle	Jourdanes		24,800	24,800			24,800		Step Moulins
Valensole	Village	34,939		34,939	34,939	Manosque			
Valensole	Chabrands		0,240	0,240			0,240		Step Manosque
Valensole	Val d'Asse								
Villeneuve Volx	Intercommunale	112,200		112,200	112,200	Manosque			
Vinon sur Verdon	Nouvelle	63,296		63,296	63,296	Sotreco & 04 Recyclage			
		1 107,549	41,783	1 107,629	1 065,846		41,783		

Annexe n° 11 – Points noirs du réseau (P252.2)

Commune	Indicateur 2015	Indicateur 2016	Indicateur 2017	Nombre de points	Linéaire de réseau au 31/12/2018	Indicateur 2018
Allemagne en Provence	0,0	0,0	0,0		8,635	0,0
Brunet	0,0	0,0	0,0		2,520	0,0
Corbières	8,2	8,2	8,1	1	12,360	8,1
Entrevennes	0,0	0,0	0,0		1,391	0,0
Esparron de Verdon	0,0	0,0	0,0		8,295	0,0
Gréoux-Les-Bains	0,0	3,5	3,5	1	28,390	3,5
La Brillanne	0,0	0,0	0,0		7,660	0,0
Le Castellet	0,0	0,0	0,0		5,429	0,0
Manosque	4,02	8,03	3,96	5	127,254	3,93
Montagnac-Montpezat	15,7	15,7	12,5	1	8,091	12,4
Montfuron	0,0	0,0	0,0		2,097	0,0
Oraison	3,7	3,8	3,7	7	57,120	12,3
Pierrevert	1,8	2,2	2,2	1	45,672	2,2
Puimichel	0,0	0,0	0,0		3,026	0,0
Puimoisson	33,2	33,2	32,7	2	6,116	32,7
Quinson	13,5	13,5	13,4	1	7,482	13,4
Riez	4,8	4,8	4,8	1	20,808	4,8
Roumoules	0,0	0,0	0,0	1	10,411	9,6
Saint-Laurent du Verdon	0,0	0,0	0,0		3,872	0,0
Saint-Martin de Brômes	0,0	0,0	0,0		6,167	0,0
Sainte-Tulle	7,9	7,9	7,5	2	26,606	7,5
Valensole	0,0			2	21,559	
Villeneuve	0,0	0,0	0,0		36,240	0,0
Vinon sur Verdon	3,7	3,7	3,6	1	28,100	3,6
Volx	8,4	8,4	8,0	2	25,109	8,0

Annexe n° 12 – Conformité des performances de stations > 2 000 EH (P254.3)

Commune	Step	Capacité en EH	Nb de bilans réalisés	Nb de bilans conformes	Conformité	Charge annuelle DBO5 moyenne (kg / j)
Gréoux-Les-Bains	Village	13 500	24	24	100%	274,8
Manosque	Saint-Maurice	54 000	104	104	100%	1 434
Oraison	Village	9 700	12	11	92%	356
Riez	Village	5 000	12	11	92%	94
Sainte-Tulle	Moulins	2 700	12	12	100%	78
Valensole	Village	2 250	12	9	75%	131
Villeneuve / Volx	Nouvelle	11 000	24	24	100%	295
Vinon sur Verdon	Nouvelle	9 500	12	11	92%	307

Annexe n° 13 – Détail composantes facturation (D204.0)

Tarifs unitaires par commune	VP 191			VP 190			Part proportionnelle collectivité (€ HT / m3)			Part proportionnelle délégataire (€ HT / m3)		
	Part fixe collectivité (€ HT / an)			Part fixe délégataire (€ HT / an)			Part proportionnelle collectivité (€ HT / m3)			Part proportionnelle délégataire (€ HT / m3)		
	1-janv.-18	1-janv.-19	Variation	1-janv.-18	1-janv.-19	Variation	1-janv.-18	1-janv.-19	Variation	1-janv.-18	1-janv.-19	Variation
Gréoux-Les-Bains	5,00	10,00	100%	30,64	20,00	-34,7%	0,15	0,35	133%	0,5770	0,3480	-39,7%
Manosque	5,00	10,00	100%	17,76	20,00	12,6%	0,2000	0,6200	210%	0,8380	0,3480	-58,5%
Pierrevet (en régie)	0,00	39,00					1,05	0,85	-19%			
Régie (toutes communes sauf Pierrevet)	35,00	39,00	11%				0,75	0,85	13%			
Valensole	8,87	5,00	-44%	32,33	33,19	2,7%	0,300	0,100	-67%	0,6060	0,6220	2,6%
Vinon sur Verdon	0,00	5,00		52,30	53,65	2,6%	0,340	0,100	-71%	0,9792	0,9906	1,2%

Tarifs unitaires par commune	Redevance de modernisation des réseaux de collecte AERMC (€ HT / m3)			TVA (%)		
	1-janv.-18	1-janv.-19	Variation	1-janv.-18	1-janv.-19	Variation
	Gréoux-Les-Bains	0,155	0,150	-3%	10,00	10,00
Manosque	0,155	0,150	-3%	10,00	10,00	0%
Pierrevet (en régie)	0,155	0,150	-3%	10,00	10,00	0%
Régie (toutes communes sauf Pierrevet)	0,155	0,150	-3%	10,00	10,00	0%
Valensole	0,155	0,150	-3%	10,00	10,00	0%
Vinon sur Verdon	0,155	0,150	-3%	10,00	10,00	0%

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m3 par commune	Part collectivité (€ HT / an)			Part délégataire (€ HT / an)			Taxes et redevances pour 120 m3 (€ HT)			TVA			TOTAL (€ TTC)			Prix au m3 TTC pour un usager consommant 120 m3		
	1-janv.-18	1-janv.-19	Variation	1-janv.-18	1-janv.-19	Variation	1-janv.-18	1-janv.-19	Variation	1-janv.-18	1-janv.-19	Variation	1-janv.-18	1-janv.-19	Variation	1-janv.-18	1-janv.-19	Variation
	Gréoux-Les-Bains	23,00	52,00	126%	99,88	61,76	-38,2%	18,60	18,00	-3%	14,15	13,18	-7%	155,63	144,94	-6,9%	1,30	1,21
Manosque	29,00	84,40	191%	118,32	61,76	-47,8%	18,60	18,00	-3%	16,59	16,42	-1%	182,51	180,58	-1,1%	1,52	1,50	-1,1%
Pierrevet (en régie)	126,00	141,00	12%				18,60	18,00	-3%	14,46	15,90	10%	159,06	174,90	10,0%	1,33	1,46	10,0%
Régie (toutes communes sauf Pierrevet)	125,00	141,00	13%				18,60	18,00	-3%	14,36	15,90	11%	157,96	174,90	10,7%	1,32	1,46	10,7%
Valensole	44,87	17,00	-62%	105,05	107,83	2,6%	18,60	18,00	-3%	16,85	14,28	-15%	185,37	157,11	-15,2%	1,54	1,31	-15,2%
Vinon sur Verdon	40,80	17,00	-58%	169,80	172,52	1,6%	18,60	18,00	-3%	22,92	20,75	-9,5%	252,12	228,27	-9,5%	2,10	1,90	-9,5%

Annexe n° 14 – Taux de réclamations (P258.1)

Commune	Indicateur 2015	Indicateur 2016	Indicateur 2017	VP 003 (reçues par l'opérateur)	VP 152 (reçues par la collectivité)	Nb d'abonnés	Indicateur 2018
Allemagne en Provence	0,00	0,00	0,00			393	0,00
Brunet	35,71	0,00	0,00			60	0,00
Corbières	0,00	0,00	1,62			616	0,00
Entrevennes	0,00	0,00	0,00			79	0,00
Esparron de Verdon	7,58	0,00	3,75		3	263	11,41
Gréoux-Les-Bains	11,00	0,63	8,83	12		1 606	7,47
La Brillanne	0,00	0,00	2,00		1	489	2,04
Le Castellet	0,00	0,00	0,00			174	0,00
Manosque	0,29	0,47	0,65		4	10 934	0,37
Montagnac-Montpezat	0,00	0,00	0,00		2	386	5,18
Montfuron	0,00	0,00	0,00			68	0,00
Oraison	0,95	0,32	0,31		2	3 183	0,63
Pierrevert	0,00	0,60	0,00		4	1 739	2,30
Puimichel	0,00	0,00	0,00			169	0,00
Puimoisson	0,00	0,00	0,00			493	0,00
Quinson	0,00	4,60	0,00			439	0,00
Riez	0,00	0,00	0,85			1 173	0,00
Roumoules	0,00	0,00	2,27			443	0,00
Saint-Laurent du Verdon	0,00	0,00	0,00			98	0,00
Saint-Martin de Brômes	0,00	0,00	0,00		1	336	2,98
Sainte-Tulle	0,00	0,00	0,00			1 665	0,00
Valensole	0,67	0,00	0,00			1 561	0,00
Villeneuve	0,59	0,59	0,00		2	1 754	1,14
Vinon sur Verdon	1,91	5,15	2,07	2	1	1 963	1,53
Volx	0,64	1,90	0,00		3	1 619	1,85

Annexe n° 15 – Note Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Voir document séparé

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS ! L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

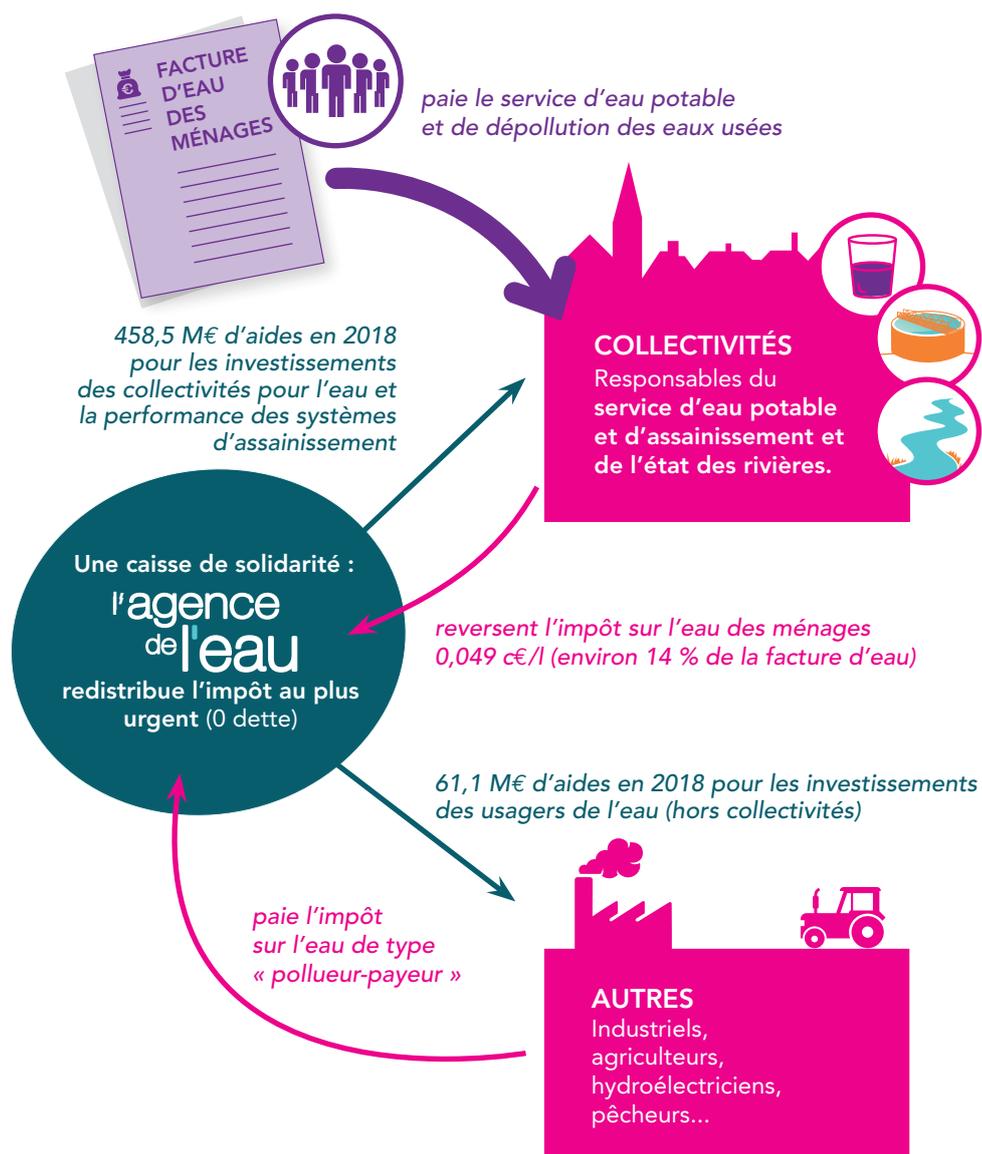
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **3,70 € TTC/m³** et de **4,06 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, **consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2017.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2018

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (57,4 millions €)

390 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 40,7 millions m³ en 2018 soit la consommation annuelle d'une ville de 783000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (158,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

61 stations d'épuration aidées en 2018. L'objectif d'amélioration des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les territoires ruraux fragiles et la lutte contre les pollutions de temps de pluie.

► Pour réduire les pollutions toxiques (20,1 millions €)

Sur 2013-2018, 52 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

4 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les captages d'eau potable (60,4 millions €)

15 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 400 et 700 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

42 M€ consacrés à la profession agricole pour les actions de suppression ou de réduction des pesticides et nitrates (investissement matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri-environnementales, études et animation).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (80 millions €)

115 km de rivières restaurées et 269 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, certains ouvrages empêchent les poissons de circuler et les sédiments de transiter. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

1 565 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. L'objectif du 10^e programme de l'agence de restaurer 10 000 ha de zones humides est dépassé depuis fin 2016 avec 15 262 ha de zones humides restaurés ou préservés. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

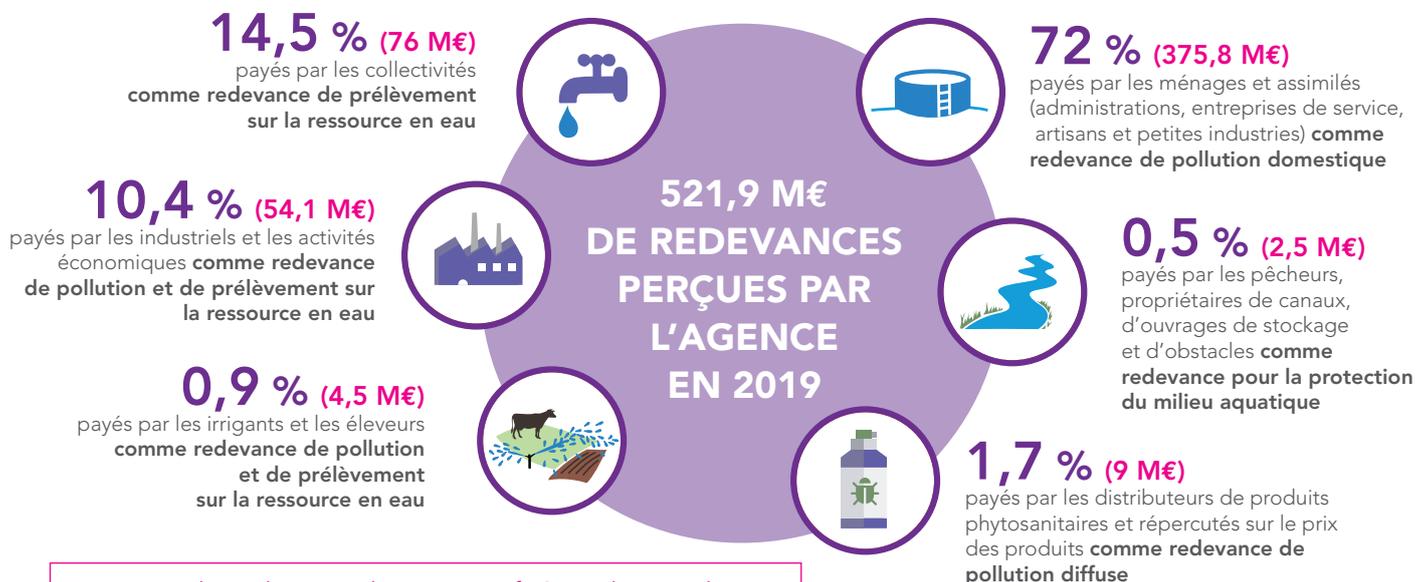
► Pour la solidarité internationale (4,4 millions €)

79 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

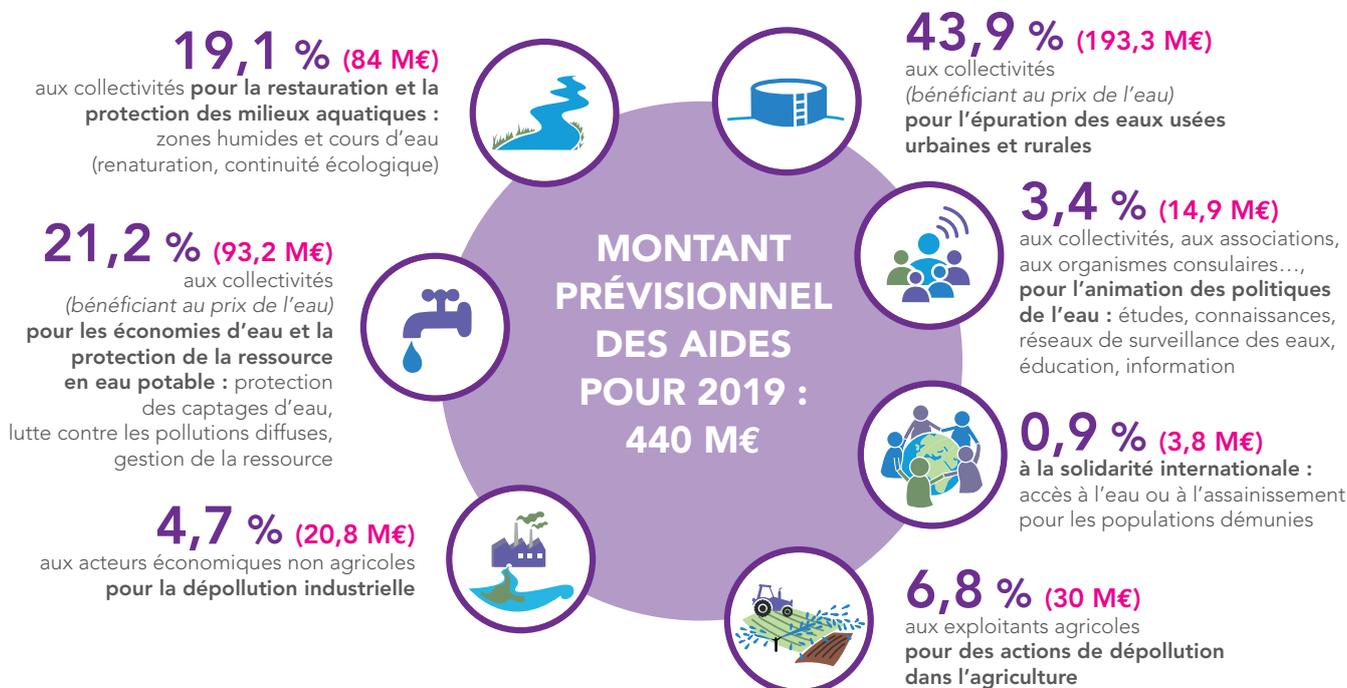
2019

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

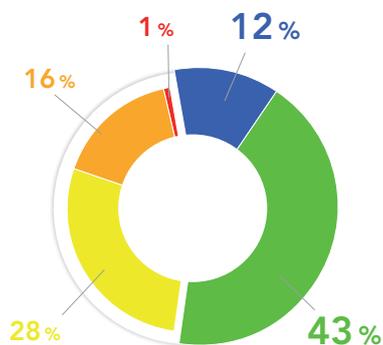


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'agence française pour la biodiversité (AFB) et pour partie de l'ONCFS.

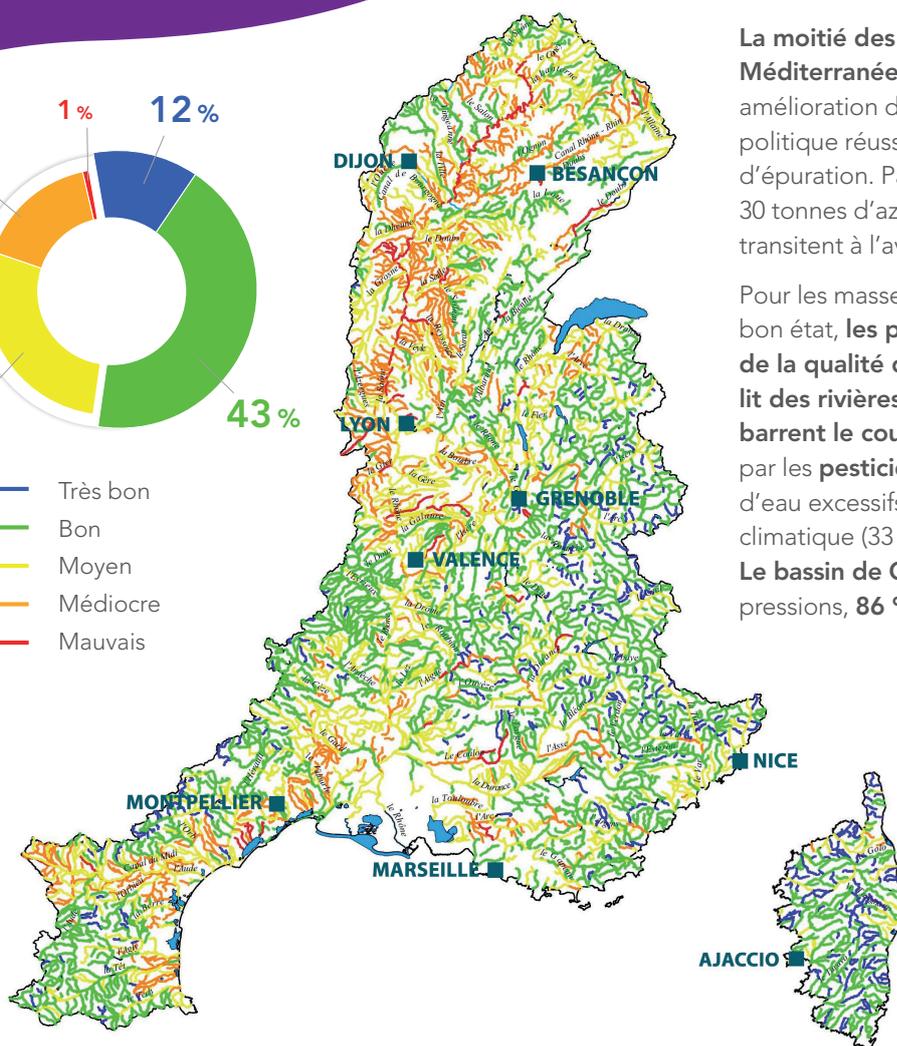
Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2017



- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 86 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée



Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,9 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes